

Barème *d'honoraires*



CABINET LAMY
VOTRE PATRIMOINE, NOTRE EXIGENCE

Administration de biens

Barème d'honoraires maximum TTC

GESTION COURANTE

Gestion courante 8% des encaissements

Pilotage financier :

- Édition des avis d'échéance et des quittances
- Encaissement des loyers et charges
- Révision périodique du loyer
- Régularisation des charges
- Paiement des charges, contrats, impôts et taxes
- Gestion du dépôt de garantie

Suivi administratif :

- Traitement des préavis locataires
- Suivi des obligations d'entretien
- Ouverture et gestion d'une procédure amiable

Maintenance technique :

- Mise en place et suivi des contrats de prestataires
- Demande de devis, suivi de la maintenance et des travaux d'entretien courant

PRESTATIONS ANNEXES

Frais de suivi des travaux	5% du montant des travaux
Audit technique, assistance aux contrôles périodiques	Vacation horaire
Constitution et remise d'un dossier d'impayé aux acteurs juridiques	280€
Suivi des contentieux locatifs	Vacation horaire
Frais de mise en demeure (<i>hors lots assurés en GLI</i>)	28€
Frais de constitution d'un dossier administratif (<i>permis de louer, congés bailleur, ...</i>)	190€
Établissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers	60€/lot
Déclaration et gestion des sinistres locatifs	5% de l'indemnisation
Frais d'arrêté pour fin de gestion	3 mois d'honoraires

GARANTIE DE LOYERS IMPAYÉS (LOCAUX D'HABITATION)

Assurance contre les loyers impayés, indemnisation dès le premier mois 2,7% des encaissements

- Impayés couverts sans limite de durée et dès le premier euro impayé
- Protection juridique à concurrence de 15 000€
- Détérioration immobilière à hauteur de 10 000€

GARANTIE DE LOYERS IMPAYÉS (LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS)

Assurance contre les loyers impayés (*carence du montant du dépôt de garantie*) 4,8% des encaissements

- Impayés couverts dans la limite de 12 mois
- Frais de procédure pris en charge en intégralité

AUTRES SERVICES

Audit patrimonial global réalisé par l'intermédiaire de notre partenaire Selon dossier

Visite annuelle d'un immeuble en monopropriété avec établissement d'un rapport Sur devis

*Vacation horaire : 72€/h



Immobilier résidentiel

Barème d'honoraires maximum TTC

LOCATION

LOCAUX D'HABITATION VIDES OU MEUBLÉS RÉGITS PAR LA LOI DU 06 JUILLET 1989

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail (zones tendues)	10,09€/m ²
Charge : bailleur / locataire	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail (zones non tendues)	8,07€/m ²
Charge : bailleur / locataire	
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3,03€/m ²
Charge : bailleur / locataire	
Réalisation de l'état des lieux de sortie (sans relocation)	3,03€/m ²
Charge : bailleur	
Réalisation de l'inventaire loi ALUR	1,50€/m ²
Charge : bailleur	
Honoraires d'entremise	180€
Charge : bailleur	

LOCAUX D'HABITATION HORS LOI DU 06 JUILLET 1989

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	12%
Charge : bailleur / locataire	
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3,03€/m ²
Charge : bailleur et/ou locataire	
Réalisation de l'état des lieux de sortie	3,03€/m ²
Charge : bailleur et/ou locataire	

GARAGES ET PARKINGS

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux	180€
Charge : bailleur et/ou locataire	

AUTRES PRESTATIONS

Rédaction d'un avenant au bail	240€
Charge : demandeur	

VENTE IMMOBILIÈRE

Prix de vente inférieur 65 000€	5 000€
Prix de vente compris entre 65 001€ et 100 000€	8%
Prix de vente compris entre 100 001€ et 200 000€	7%
Prix de vente compris entre 200 001€ et 300 000€	6%
Prix de vente supérieur à 300 001€	5%



Immobilier d'entreprise

Barème d'honoraires maximum HT

LOCATION

Commercialisation d'un local commercial ou professionnel	30% du loyer annuel HT HC
Charge : bailleur et/ou preneur	
Rédaction d'un bail commercial ou professionnel (<i>hors commercialisation</i>)	1 500€
Charge : bailleur et/ou preneur	
Rédaction d'une convention d'occupation précaire (<i>hors commercialisation</i>)	1 500€
Charge : bailleur et/ou preneur	
Rédaction d'un avenant au bail	500€
Charge : demandeur	
Rédaction d'un acte de renouvellement	1 200€
Charge : demandeur	
Accompagnement à la négociation du loyer lors du renouvellement	5% du renouvellement
Charge : demandeur	
Dossier d'évaluation locative	500€
Charge : demandeur	

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Prix de vente inférieur 25 000€	3 000€
Prix de vente compris entre 25 000€ et 50 000€	5 000€
Prix de vente compris entre 50 001€ et 100 000€	10 000€
Prix de vente supérieur à 100 000€	10% du prix

CESSION DE MURS COMMERCIAUX

Prix de vente inférieur à 100 000€	10 000€
Prix de vente supérieur à 100 000€	10% du prix





CABINET LAMY

VOTRE PATRIMOINE, NOTRE EXIGENCE

BARÈME AU 01/01/2026

Cabinet Lamy, SARL au capital de 1 000€ - 55 rue Grignan, Marseille (13008) - RCS Marseille 994 421 659 - APE 68.31Z - Carte professionnelle n°CPII3102025000000160 délivrée par la CCI Marseille Provence
Garantie Financière gestion QBE Insurance International Limited - 1 Passerelle des Reflets tour CBX, Courbevoie (92400) - Montant garanti : 200 000 €

